



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 mars 2024 à 20h00
Mairie de ST GEORGES DES AGOUTS

Convocation :

27/02/2024

Présents :

M. BERNARD Didier, M. LABEYRIE Philippe, Mme LEMAYEUX Aurore, M. GODICHAUD Jacques, Mme PENNETEAU Claudine, Mme ROBIN Marion, Mme SOURZAT Annick

Procuration(s) :

Mme LABEYRIE Sabrina donne pouvoir à M. LABEYRIE Philippe.

Absent(s) :

Néant

Excusé(s) :

Mme LABEYRIE Sabrina, Mme TOURTELOT Françoise

Secrétaire de séance :

Mme ROBIN Marion

Président de séance :

M. BERNARD Didier

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Vote du compte administratif 2023

Approbation du compte de gestion 2023

Affectation des résultats 2023

Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

Remplacement photocopieur société Koesio

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Questions diverses

Vote du compte administratif 2023

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	87 319,17 €
	Réalisé :	39 180,29 €
	Reste à réaliser :	4 000,00 €
Recettes	Prévu :	87 319,17 €
	Réalisé :	32 620,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	285 965,69 €
	Réalisé :	239 172,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	285 965,69 €
	Réalisé :	356 153,48 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice		
	Investissement :	-6 559,96 €
	Fonctionnement :	116 980,98 €
	Résultat global :	110 421,02 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'exercice 2023.

Approbation du compte de gestion 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif. Vu le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte de gestion 2023 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de	33 687,29 €
Excédent de reporté de	83 293,69 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	116 980,98 €
Déficit d'investissement de	6 559,96 €
Déficit des restes à réaliser de	4 000,00 €
Soit un besoin de financement de	10 559,96 €

Il est décidé d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	116 980,98 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	10 559,96 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	106 421,02 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	6 559,96 €

Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption,
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant- Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation

Remplacement du photocopieur / société KOESIO

Le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le remplacement du photocopieur actuel par un photocopieur de nouvelle génération de la gamme HP 786 DN et l'ajustement de nos volumes trimestriels. Le montant du loyer sera de 519,00 € HT par trimestre à compter de la date de livraison du matériel, le coût des copies hors contrat NB : 0,004 € et couleur 0,04 € ;
- Autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision ;
- Décide d'inscrire la dépense tous les ans au compte 613 « locations »

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques

Le Maire propose à l'assemblée d'équiper en panneaux photovoltaïques la salle des fêtes et les logements communaux. Le Maire va se renseigner auprès de La Maison de l'énergie et rechercher des subventions.

Questions diverses

- ✚ Les travaux de réfection des massifs qui se trouvent devant la mairie vont être entrepris au printemps. L'entreprise AJBATIMENT est chargée d'effectuer ces travaux pour un montant de **4 737,09 € TTC.**
- ✚ M. GODICHAUD et Mme PENNETEAU seront présents pour guider les travaux de terrassement autour du monument aux morts.
- ✚ Avancement de grade d'un agent à compter du 1^{er} juin. Il peut être promu adjoint technique principale de 2nd class. Incidence sur la paie à calculer. Déroulement normal de sa carrière. Délibération à prendre à la prochaine réunion. L'ensemble du conseil municipal est que

- ✚ l'augmentation de grade n'est pas justifiée devant un manque de motivation et de prise d'initiative.
- ✚ Pour rappel : les prochaines élections européennes sont le 9 juin.
- ✚ L'achat d'une autolaveuse pour le sol de la salle des fêtes a été abordé. Il faut se renseigner du prix.

Fait à SAINT GEORGES DES AGOUTS
Le Maire, Didier BERNARD



BERNARD Didier	GODICHAUD Jacques	LABEYRIE Philippe	LABEYRIE Sabrina
LEMAYEUX Aurore	PENNETEAU Claudine	ROBIN Marion	SOURZAT Annick
TOURTELOT Françoise			